

REVUE PÉNITENTIAIRE

Sommaire. — 1° Proposition de loi contre les récidivistes. — 2° Une visite dans les prisons anglaises et irlandaises. — 3° La section du travail pénitentiaire à l'Exposition de Milan. — 4° Notices nécrologiques : MM. l'abbé PODEVIN, le Dr WICHERN, le Dr DOCHOW, le pasteur BOST. — 5° Informations diverses.

I

Proposition de loi contre les récidivistes (1).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Depuis nombre d'années, d'excellents esprits se préoccupent de l'augmentation, toujours croissante, d'une classe d'hommes qui devient un véritable péril social : les récidivistes.

Devenus insensibles à la peine, récalcitrants au travail réparateur, ils encomrent nos grandes villes. Que l'on vienne à y troubler leur quiétude, ils refluent sur les campagnes et y jettent la terreur.

Vivant partout aux dépens de ceux qui produisent, inconscients des règles les plus élémentaires de la morale, ils sont à la fois une cause de perte pour la société et un exemple dépravant pour les travailleurs.

Pour eux, la prison n'est qu'un refuge d'hiver où l'État leur fournit, en favorisant leur paresse, le vivre et le couvert.

(1) La proposition de loi que nous publions ici, n'est pas celle qui devait être présentée à la Chambre des députés, par le précédent cabinet. C'est un projet émané de l'initiative parlementaire et déposé le 1^{er} décembre dernier par MM. Jullien, Greppo et plusieurs de leurs collègues. Nous publierons le projet du gouvernement aussitôt que nous en aurons le texte.

Nous avons pensé, Messieurs, que le vrai moyen de couper court à l'envahissement d'un mal dont la paresse est presque l'unique cause, était le travail obligatoire. Nous sommes convaincus qu'éloignés du milieu social où ils se sont corrompus, mis en présence de la nature et des nécessités brutales de la vie, beaucoup d'entre les récidivistes pourront s'amender. Nous sommes sûrs du moins qu'ils cesseront de nuire.

C'est pourquoi nous avons voulu combler la lacune qui se trouve dans notre Code pénal en permettant aux tribunaux correctionnels, par dérogation aux principes admis jusqu'à ce jour, d'envoyer dans une colonie, à ce spécialement affectée, une certaine catégorie de condamnés, pour lesquels tout espoir d'amélioration, par les moyens ordinaires, semble bien perdu.

Cette rigueur ne serait appliquée qu'à la quatrième récidive; encore le juge aurait-il la faculté de voir s'il reste dans l'homme qui comparait devant lui, un peu de bon, et de ne pas lui appliquer toute la rigueur de la loi.

Telles sont, Messieurs, les considérations qui nous ont amenés à vous soumettre la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE PREMIER. — Tout individu, condamné trois fois pour vol, escroquerie, abus de confiance, vagabondage ou rupture de ban, pourra, en cas de quatrième récidive, être, par le jugement correctionnel qui le frappera, condamné pour une période de temps qui n'excédera pas vingt années et ne sera pas inférieure à cinq, à la déportation dans une colonie à ce spécialement affectée.

ART. 2. — Un règlement administratif déterminera ultérieurement les conditions spéciales dans lesquelles cette peine devra être subie.

ART. 3. — Les présentes dispositions prendront place au chapitre IV du livre I^{er} du Code pénal.

II

Une visite dans les prisons anglaises et irlandaises.

Pendant l'été et l'automne de 1880, j'ai visité un certain nombre de prisons en Angleterre, en Irlande, en Écosse, en Belgique, en

Allemagne, en Suisse et en Italie ; je ne peux rendre compte aujourd'hui de la direction de tous ces établissements pénitentiaires et dire, pour chacun d'eux, quelle en est la discipline et l'organisation ; je veux seulement dire quelques mots des prisons d'Angleterre et d'Irlande.

Les prisons d'Angleterre ne gagnent pas à être comparées aux établissements similaires des États-Unis en ce qui concerne la réforme des condamnés et le profit à tirer de leur travail. Le système abominable du « *tread mill* » (roue tournante) est encore en usage dans quelques-unes de ces maisons de détention. Dans d'autres, j'ai vu des condamnés occupés à éplucher de la laine, de l'étope, à déchirer de vieux papiers du gouvernement ; à ce travail ils ne gagnent guère qu'un penny à deux pences par jour. Aux États-Unis, au contraire, plusieurs maisons pénitentiaires se suffisent et, dans l'État de Maryland, il y a en outre des bonifications qui sont versées au trésor ; nous constatons généralement que les prisons qui rapportent le plus sont celles qui fournissent, en même temps, la plus grande quantité de détenus réformés ; les hommes y sont excités au travail par le gain et surtout par l'espoir d'apprendre un métier pouvant assurer leur existence lors de la libération. A l'étranger, les prisons imposent une énorme dépense au gouvernement ; ainsi, les frais de justice et la dépense des maisons de détention et de réforme dans la Grande Bretagne et l'Irlande coûtent six millions de livres sterling, soit trente millions de dollars, la dépense moyenne de chaque condamné s'élève à 48 livres sterling par an. En outre le traitement auquel est soumis le prisonnier anglais diffère essentiellement du nôtre, il est astreint à des règles militaires fort sévères et quelquefois arbitraires, on le gouverne par la crainte des punitions au lieu de chercher à faire son éducation en lui inspirant le respect de soi-même et le désir de se suffire par le travail.

D'après une loi promulguée depuis quelques années, il est très difficile à un chrétien ou à un philanthrope de pénétrer dans les prisons. Celui qui désire pourvoir aux besoins spirituels des condamnés, doit d'abord obtenir une permission du *home secretary* ; puis il doit bientôt trouver encore tant d'obstacles à surmonter et se heurter à tant de restrictions, qu'il y renonce et abandonne cette tâche exclusivement aux aumôniers et aux instituteurs attachés à l'établissement.

Les distractions que nous donnons dans le pénitencier de

Maryland, à Noël et aux autres jours de fête, pour encourager les condamnés à bien faire et leur démontrer qu'ils ne sont pas entièrement abandonnés des hommes libres, ne seraient jamais permises en Europe. La simple mention d'une condescendance semblable paraîtrait absurde ; on aimerait mieux ouvrir les portes des prisons que d'accorder aux détenus des privilèges pourtant si inoffensifs. La récidive est environ de moitié, ainsi que plusieurs surveillants me l'ont affirmé et l'un d'eux me disait en me conduisant : « Quand un Anglais devient criminel, il tombe trop bas pour pouvoir se relever ; il est destiné à passer toute sa vie en prison. » Il me semble que ces rechutes ont pour cause la méfiance de la société qui ferme aux libérés l'entrée des emplois honnêtes. Les Anglais sont moins disposés que les Américains à donner du travail aux hommes et aux femmes sortant de prison. Un fait douloureux à constater, c'est que les femmes entrent pour un tiers dans la population détenue ; ceci doit tenir à l'intempérance des masses. Aux États-Unis, au contraire, nous n'avons que très peu de prisonnières ; ainsi au pénitencier du Maryland, sur 574 détenus, on ne compte que 27 femmes. J'ajouterai que, parmi les hommes des basses classes, ouvriers et laboureurs de l'Angleterre, l'ivrognerie est plus répandue que dans toute autre contrée de l'Europe.

Prison de Newgate à Londres.

Lors de ma visite, la prison de Newgate renfermait cent prévenus attendant leur jugement ; le juge a une seule session chaque mois. La discipline de cet établissement est excellente ; l'aumônier est attentif à ses devoirs ; il y a deux offices le dimanche et une instruction tous les matins à neuf heures. Avant l'abolition des exécutions publiques, les condamnés étaient pendus devant cette vieille prison ; pour assister à ce spectacle démoralisant, on voyait accourir une foule d'individus qui montaient jusque sur les toits des maisons voisines et attendaient toute la nuit afin d'être à portée de ces tristes scènes. — En pénétrant dans cette prison on est frappé par la quantité de tombes des suppliciés qu'on y rencontre : quatre à cinq cents sont là, enterrés dans un passage qui relie deux corps de bâtiments. — Chaque tombe est couverte d'une plaque de granit, avec les initiales du mort gravées sur le mur au-dessus, trois ou quatre corps occupant quelquefois le même emplacement.

On a reconnu que les exécutions publiques ne servent qu'à endurcir et à corrompre le peuple, aussi elles ont été abolies à Newgate et, depuis douze ans, les condamnés sont exécutés dans l'intérieur de la prison, ce qu'on ne saurait trop recommander. J'espère que, dans un avenir prochain, il en sera de même au Maryland et dans les autres États de l'Union.

C'est dans cette prison qu'Élisabeth Fry éveilla l'esprit de réforme pénitentiaire; son initiative fut bientôt couronnée de succès, si bien que, l'année suivante, onze dames, parmi lesquelles la femme d'un membre du clergé, s'unirent à elle dans le but de former une société pour l'amendement des prisonnières et l'amélioration de leur sort. Elles fournissaient du travail aux détenues, le faisaient exécuter et avaient un marché pour l'écoulement des produits manufacturés; le gain était employé en acquisition de vêtements convenables. Élisabeth Fry fut la première à poser ce principe que les femmes seules devaient être employées à la surveillance des personnes de leur sexe.

Coldbath Field à Londres.

J'ai visité cette prison le 30 septembre, j'y ai trouvé 1,300 détenus dont 28 enfants. La moyenne varie de 1,200 à 2,000, on peut y avoir environ 160 enfants de 9 à 15 ans. Depuis mon voyage de 1872, les bâtiments ont été améliorés. Les condamnés y subissent des peines de deux ans et au-dessous.

Ces prisonniers sont astreints au travail sans profit aucun pour eux ni pour l'État; j'ai pourtant vu quelques hommes employés à l'impression et à la reliure de livres à l'usage de cette maison de détention. J'ai trouvé 150 prisonniers qui épluchaient de l'étoffe, 450 autres déchiraient de vieux papiers, un surveillant m'a affirmé que ce travail ne rapportait pas un penny par tête de détenu. Cette prison avait un *tread-mill* qui a été incendié dernièrement, mais on en a refait un énorme qui peut permettre de soumettre à ce travail inutile et démoralisant des centaines de prisonniers; j'ai cherché à savoir quel est le résultat pratique du système adopté dans cette maison et j'ai acquis la certitude qu'on n'atteint pas le but désiré, car la récidive est au moins de moitié. Deux aumôniers, l'un catholique, l'autre protestant, font pourtant tous leurs efforts pour arriver à la régénération spirituelle des condamnés.

Millbank.

J'ai trouvé le 1^{er} octobre au pénitencier de Millbank sur la Tamise, 900 prisonniers, parmi lesquels beaucoup de femmes. Les hommes travaillent neuf mois à éplucher de l'étoffe, à faire des paillasons, etc., ensuite on les envoie enchaînés travailler aux chemins, quais et ponts. Les femmes bien entendu sont à part. Les intérêts spirituels des deux départements sont confiés à deux aumôniers, l'un catholique, l'autre protestant. Cette prison est misérablement construite, sombre et mal adaptée au service.

Pentonville (prison modèle d'Angleterre).

J'ai pénétré dans cette prison le 30 septembre, Elle renfermait 1,112 détenus et 80 surveillants sans compter les aumôniers et l'instituteur. Parmi toutes les maisons de détention que j'ai visitées en Europe, c'est celle qui m'a paru la mieux construite et la mieux dirigée. Elle n'a pas l'aspect sombre des établissements de cette nature, elle paraît au contraire brillante et joyeuse; la toiture qui est en verre, donne une clarté utile à toute cette prison. Les hommes ont une bonne apparence de santé; toutes les choses sont propres et nettes; l'état sanitaire est satisfaisant. Beaucoup de détenus y sont employés à des travaux plus utiles que dans les autres prisons, les uns tissent, d'autres fabriquent des caisses de voyage, d'autres enfin font des chaussures. Les prisonniers y montent en grade suivant leur mérite et c'est de là que la maison tire son nom de prison modèle.

Prison de Salford.

La ville de Salford a 450 habitants et deux grandes prisons pouvant contenir 1,800 à 2,000 détenus. J'ai trouvé à Salford 1,059 prisonniers dont 315 femmes et enfants. La maison est convenable, les cellules sont spacieuses, tout y est propre et les bâtiments sont bien adaptés à leur destination. Les prisonniers y travaillent, mais sans utilité; quelques-uns épluchent de la laine et de l'étoffe, d'autres font des paillasons, cent mettent en mouvement le *tread-mill*. Cette machine sert à faire monter l'eau, mais ce but est atteint en deux heures, et, malgré cela, les détenus continuent à tourner quatre ou cinq heures de plus, chaque jour, sans aucune nécessité.

Prisons Irlandaises.

L'Irlande se fait remarquer par la perfection de son administration pénitentiaire; son système connu sous le nom de système Irlandais ou de Crofton, qui en est l'auteur, est le meilleur de l'Europe et le plus profondément réformateur. Les prisonniers font trois stages: pendant le premier, ils subissent l'emprisonnement cellulaire durant huit mois et quelquefois neuf, en cas de mauvaise conduite; vient ensuite une période de réformation, puis enfin un temps de probation afin de vérifier l'action réformatrice de la discipline à laquelle ils ont été soumis. La première portion de la peine s'exécute dans les prisons de Montjoy à Dublin; il y a là deux maisons au système cellulaire, l'une pour les hommes. l'autre pour les femmes. Les hommes travaillent d'abord trois mois à épilucher de l'étaupe, puis ils passent à la fabrication des souliers ou des vêtements. Pendant les quatre premiers mois, ils ne mangent pas de viande; les quatre suivants ils en ont deux fois par semaine; d'une manière générale, la nourriture est simple mais abondante. Trois aumôniers, correspondant aux divers cultes, donnent aux détenus les soins spirituels.

Pendant la première partie de la détention, la réclusion est absolue; puis on ouvre la porte de la cellule pendant quelques heures de la journée; enfin on la laisse ouverte tout le jour; cette faveur est considérée comme un grand privilège et on la retire à la moindre infraction. Les prisonniers qui font cette portion de leur stage vont ensemble à la chapelle, à l'école et à la promenade; mais toute communication est interdite. Lorsqu'arrive la seconde période de la peine, les détenus sont conduits à Spike-Island et ils y arrivent presque tous avec la note « satisfaisant » qui est la meilleure que l'on puisse obtenir à Montjoy.

Quant aux femmes, elles travaillent durant leur emprisonnement cellulaire à la couture, au tricot, au blanchissage, puis à la confection des vêtements. — Toutes les hardes et chaussures sont fabriquées à Montjoy. — Les hommes seuls vont à Spike-Island; les femmes subissent la seconde période de leur peine à Montjoy, avec les mêmes avantages que les prisonniers de la série correspondante. Pratiquement, il y a quatre degrés à Spike-Island, le mérite est récompensé par des signes distinctifs. Les notes de Montjoy suivent les condamnés et entrent en ligne de compte.

Les hommes passent la troisième période de leur peine dans la prison intermédiaire de Lusk, à douze milles de Dublin. Dans cette maison, on a pour but de mettre à l'épreuve les forces de résistance que le détenu a pu acquérir sur lui-même. On s'occupe de son éducation pendant une période d'environ six mois, dans les conditions ordinaires de détention, puis on le prépare à la vie libre en lui donnant une liberté relative. A Lusk, il existe deux bâtiments pouvant contenir 200 prisonniers, mais, en moyenne, ils sont là réunis de 50 à 100 seulement. Une ferme de 200 acres dépend de la prison; les détenus travaillent en liberté et paraissent aussi heureux et actifs que des abeilles. C'est en réalité une prison sans chaînes ni verrous ni murs d'enceinte; Lusk est un magnifique exemple de la vérité du principe de classification appliqué à la réforme dans les prisons.

Le *Golden Bridge Refuge*, à trois milles de Dublin, est pour les femmes ce que Lusk est pour les hommes; la direction de cette maison est confiée à M^{rs} Kirwan, sœur de charité. La durée ordinaire du séjour dans cet établissement est de seize mois; au cas de très bonne conduite, le temps d'épreuve peut être réduit à dix mois. L'administration déclare que les trois grandes forces, dont elle fait usage, sont: la liberté, la confiance et le travail. Les recluses sont occupées au blanchissage et aux travaux d'intérieur. En quittant le refuge chacune d'elles est pourvue d'une place.

G. S. GRIFFITH,

Président de la Société de Patronage de Maryland.

(Traduit du *Reformatory and Refuge Journal* par

M. ED. PROUST)

III

La section du travail pénitentiaire à l'Exposition à Milan.

Une des sections, la plus justement récompensées à l'Exposition de l'industrie nationale italienne, organisée l'année dernière à Milan, a été, sans contredit, celle qui avait été consacré aux produits du travail pénitentiaire. Elle a été véritablement remar-

quable par l'abondance autant que par la valeur des objets exposés, dont un grand nombre ont été primés(1). Mais ce qu'elle a surtout démontré, c'est moins l'habileté des ouvriers et des contremaitres, que la victoire remportée sur la paresse et les mauvais instincts des malfaiteurs par une administration intelligente et remplie de zèle qui a su transformer ces malfaiteurs en travailleurs utiles. Qu'elle poursuive son œuvre, et si elle peut en faire de bons ouvriers, elle sera bien près d'en avoir fait d'honnêtes citoyens. Le travail est un des éléments les plus actifs de l'amendement des condamnés. C'est pourquoi, loin de chercher à le limiter et à l'entraver, ainsi qu'on a tenté parfois de le faire sous le prétexte chimérique d'une prétendue concurrence à l'industrie privée, il est juste, il est nécessaire, il est d'une bonne politique sociale, de l'encourager, de l'honorer et de le récompenser. Et la médaille d'or décernée par le jury de l'Exposition de Milan au Ministère de l'intérieur pour l'ensemble de la section pénitentiaire est la récompense bien méritée des efforts poursuivis avec tant de persévérance et de succès par l'honorable directeur général, M. Beltrani Scaglia, pour donner au travail pénitentiaire toute l'activité et le développement qu'il peut comporter.

Toutefois, s'il ne faut pas tenir compte des plaintes exagérées et passionnées qui se sont élevées à certaines époques contre le travail des détenus, il convient également de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de faire une concurrence nuisible à l'industrie privée soit par la trop grande abondance des produits fabriqués, soit par la vileté de leur prix. C'est cette pensée que le jury a cru devoir formuler, par l'organe de l'honorable député, M. Joseph Mussi, président de la commission pour les produits du travail pénitentiaire à l'Exposition, en décernant au Ministère de l'intérieur la haute récompense qui lui était attribuée. Voici le texte du vœu émis par le jury :

« Considérant que le travail des prisons se propose surtout la réhabilitation et l'amendement du prisonnier, mais qu'il doit concilier ce but supérieur et très humain avec l'intérêt du travail libre, de façon surtout à ne pas produire une sérieuse et dangereuse influence sur la fixation ordinaire des salaires et pour

(1) Pour les détails de cette Exposition voir la *Rivista di discipline carceraria*, nos 9, 10 et 11 de l'année 1881.

éviter une concurrence moralement périlleuse pour les conditions économiques de l'ouvrier et du paysan libres.

» Considérant que, de l'avis unanime de ceux qui ont étudié cette matière, et d'après les votes précis d'assemblées très compétentes, et entre autres, par exemple, de l'enquête, faite par le Congrès commercial allemand, et de nos diverses sociétés ouvrières les plus autorisées, et spécialement celle de Bologne, qui n'ont pas été contredites par les ordres du jour votés par la Chambre Italienne à l'occasion de la discussion du budget de l'Intérieur, on doit conjointement chercher à réunir, dans les tentatives de travail pénitentiaire, le but direct de correction et de réhabilitation du détenu et de son apprentissage d'un travail qui devra, dans la suite, lui fournir les moyens d'une honnête et rémunérative occupation, avec la préoccupation non moins importante de ne pas créer des obstacles artificiels au développement et à la prospérité des industries locales et des ouvriers libres.

» La Commission émet le vœu 1° qu'autant que possible on donne la préférence aux travaux à air libre, comme ceux de construction et de fortification, etc., etc., et les industries agricoles comme celles dont les produits ne créent pas, par l'étendue du marché et la variation des demandes, une dangereuse et trop sensible concurrence, tout en semblant présenter la meilleure garantie pour la réhabilitation du condamné et son facile placement, à l'expiration de sa peine, dans une localité peu habitée, et, par suite, moins dangereuse.

» 2° Que l'État, en vertu de mesures administratives et même législatives qu'il jugera utiles, se serve du travail des condamnés pour produire les objets dont il est lui-même le consommateur direct, comme, par exemple, les provisions nécessaires aux prisons, les fournitures militaires et celles des agents des douanes, etc., etc.

» 3° Que, pour le cas où l'on exploite des industries proprement dites, dont les produits sont destinés au commerce et auxquelles il paraît utile d'employer, pour des raisons spéciales le travail des détenus, le gouvernement fasse en sorte que les commissions, données aux ateliers des prisons, se rapprochent autant que possible des prix courants, et que le travail soit distribué à plusieurs établissements et réparti entre diverses localités, de manière à ne pas se substituer à l'industrie privée, mais bien plutôt pour la compléter dans ses lacunes, soit partielles, soit générales. »

IV

Notices nécrologiques.

M. L'ABBÉ PODEVIN, FONDATEUR ET SUPÉRIEUR DE L'ATELIER REFUGE DE DARNETAL A ROUEN, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

Lorsque toute l'existence d'un homme a été consacrée au bien, il est du devoir d'une compagnie, qui a eu l'honneur de le posséder parmi ses membres, d'étudier sa vie, ses actes, afin que l'exemple d'une aussi belle carrière puisse servir de guide et encourager ceux qui se sentent entraînés dans la même voie.

J'ai été chargé d'écrire pour notre Bulletin une notice sur l'excellent collègue que nous venons de perdre, et, si j'ai accepté cette tâche, c'est que j'ai pensé que c'était pour moi un devoir de parler une fois encore d'un ami qui n'est plus.

Onésime-Prétextat Podevin, né le 24 juin 1814 à Fresnoy-Folny, ordonné prêtre le 28 juillet 1839, fut, la même année, nommé vicaire de Saint-Vivien de Rouen ; il remplit ces fonctions pendant neuf ans et y laissa des souvenirs qui durent encore. Nommé aumônier des prisons de Rouen, le 23 février 1848, il fut, nous dit l'une des personnes qui l'ont le mieux connu, « pendant vingt-trois ans, l'apôtre de cette population d'infortunés qui trouvèrent en lui les trésors d'un dévouement inépuisable et d'une charité à toute épreuve. Il lui fut donné d'accompagner neuf fois à l'échafaud des condamnés à mort, et de réconcilier avec Dieu ces grands coupables, qui tous lui durent les consolations suprêmes de la religion et bénirent son ministère. »

C'est par ce rude noviciat et par suite de l'étude de toutes les causes qui, d'une faute commise dans l'enfance, amènent successivement l'homme, qui aurait pu vivre honnêtement, à commettre les crimes les plus épouvantables, que notre digne et regretté collègue préluait à cette grande et magnifique œuvre de rédemption, qui est et restera non seulement comme un titre de gloire pour son nom, mais comme un exemple et un modèle à suivre, dans cette difficile question des écoles de réforme.

Pendant ses fonctions d'aumônier des prisons, l'abbé Podevin

avait souvent été frappé du triste état moral des jeunes détenues, mêlées avec les femmes les plus perverses et, plus d'une fois, il avait gémi sur le triste avenir réservé aux jeunes filles libérées, vouées en quelque sorte à l'avance au vice, et à la plus abjecte dégradation ; son cœur en souffrait et il ne voyait aucun remède à ce mal, lorsqu'un événement imprévu fut, en quelque sorte, pour lui comme une révélation.

Dans l'étude des sciences, lorsqu'on remonte à l'origine des découvertes, on est souvent frappé de ce fait, c'est que plus d'une fois elles ont été le résultat d'une circonstance fortuite dont le génie de l'homme s'est emparé pour la féconder et en tirer les plus belles applications ; ce fut ainsi que l'abbé Podevin fut conduit à la fondation de l'atelier refuge de Darnetal.

J'ai entendu plusieurs fois notre bon collègue raconter cette histoire et chaque fois j'éprouvais un nouveau plaisir à écouter son récit. Il fallait alors le voir, avec sa fougue entraînée, dépeindre cette scène vraiment dramatique, dans laquelle la sœur Marie-Ernestine, sa dévouée et infatigable auxiliaire, vint le prévenir que deux jeunes filles sorties de prison, étaient sans asile pour la nuit. *Trouvez de suite une chambre dans une maison honnête, achetez du pain, deux bottes de paille et une chandelle, demain nous verrons.*

Très certainement, en pareille circonstance, plus d'un parmi nous aurait remis son offrande à la sœur et tout eût été dit ; mais à ce moment, tout à coup, l'abbé Podevin qui ne s'était peut-être jamais trouvé aussi subitement aux prises avec une semblable situation, comprit tout ce qu'elle présente d'affreux pour les pauvres libérées et, désormais, il n'aura plus de repos que l'œuvre qu'il médite ne soit créée. Qu'importe les difficultés et les obstacles, sa charité triomphera ? Lorsque l'aube parut, le problème du patronage était résolu.

La lumière était faite et désormais aucune libérée, au sortir de la prison, ne sera plus vouée à une rechute plus grave que la première faute, car elle trouvera une famille d'adoption ; et, non seulement elle sera protégée contre toutes les séductions, mais elle sera réconciliée avec elle-même, avec le monde, elle pourra désormais y rentrer la tête haute, sans avoir à rougir de son passé ; son honneur sera sauvé.

En 1847, la famille de l'abbé Podevin ne comptait que deux filles, en 1848 il y en avait 30 et bientôt la maison louée deve-

nant trop petite, en 1851, il achetait sur la route de Darnetal cet immeuble où tant de pauvres filles ont été recueillies.

Je n'ai pas eu la bonne fortune de connaître l'abbé Rey, cet autre ardent missionnaire de la réforme pénitentiaire; mais, après avoir visité ses deux fondations d'Oullins et de Cîteaux et après avoir étudié sa vie, il me semble qu'il y aurait, à l'époque actuelle où l'on s'occupe si activement de cette grave question de la réforme pénitentiaire, un grand intérêt à se pénétrer de l'esprit de charité qui n'a cessé de guider ces deux cœurs d'élite, dans la rude et difficile tâche qu'ils avaient entreprise. La meilleure manière serait, je crois, de visiter leurs fondations et de se mettre en rapport direct avec les personnes qui ont connu ces deux hommes si éminents, non seulement par leur charité, mais par leur esprit d'administration.

Lisez leurs débuts, l'abbé Rey commence avec rien, au milieu des plus terribles émeutes de Lyon; son courage, son sang-froid le font respecter de ceux qui voulaient tout renverser. L'abbé Podevin n'est pas plus riche; il a, pour tout capital social, 17 sous, mais plus tard nous verrons ce que sera devenu entre ses mains ce grain de senevé et les fruits qu'il aura portés.

Tous ceux qui ont visité un certain nombre d'établissements de bienfaisance, d'orphelinats ou d'écoles de réforme, ont dû être pénétrés de cette vérité, que, pour diriger convenablement de semblables institutions et les mener à bonne fin, il ne suffit pas d'avoir de la charité et du dévouement, mais qu'il est encore une autre qualité indispensable, celle d'être bon administrateur; or, dans ce genre, l'abbé Podevin est un modèle.

Une colonie pénitentiaire, ou pour me servir d'une expression plus juste, plus conforme à nos idées et au but que nous cherchons à atteindre, une école de réforme est un véritable petit gouvernement, ou, pour mieux dire, une grande famille. Ainsi, non seulement il importe que la fortune de la communauté soit sagement administrée, mais il est nécessaire que le père de tous ces enfants connaisse les antécédents et le caractère de chacun, qu'il devine ses aptitudes afin de pouvoir le diriger dans le choix de la profession qui lui sera la plus utile au moment où il quittera la maison. Enfin, il n'y a pas seulement à s'occuper de la surveillance intérieure, il y a encore et à tout moment, à entretenir des rapports et une correspondance avec l'autorité judiciaire ou administrative et avec les familles: et pour terminer, il y a la

question non moins importante du travail à se procurer, des produits à écouler; en un mot, je le répète, une école de réforme est un véritable petit gouvernement, à la tête duquel il faut une haute intelligence et un cœur d'élite.

Ces deux qualités si rarement réunies, existaient au plus haut degré chez l'abbé Rey et chez notre excellent collègue et tous ceux qui les ont connus et en ont parlé, n'ont pas manqué d'insister sur ce point.

Rien n'était plus instructif que d'entendre l'abbé Podevin racontant les commencements de son œuvre, comment, d'aumônier de prison, il était devenu d'abord jardinier-maraîcher, et, ensuite, fermier et industriel. Au début, les voisins le raillaient sur ses essais; il ferait bien mieux, s'écriait l'un, de lire son bréviaire ou de dire sa messe; ce sera curieux, répondait un autre, de voir ses produits. Sourd à toutes ces plaisanteries, le nouveau propriétaire, sans s'en inquiéter autrement, fit tant et si bien qu'au bout de peu de temps les rieurs étonnés de ses succès vinrent lui demander son secret; et ils eurent raison, car les légumes du marais de Darnetal étaient de plus en plus recherchés sur le marché de Rouen. Quelques années après, les cultures qui entouraient le pensionnat, étant devenues insuffisantes et ne répondant plus aux aspirations de notre collègue qui voulait encore former de bonnes filles de ferme, il se rendit acquéreur du beau domaine de la Grande Mare. Voilà quel était le produit, au bout d'une trentaine d'années, de ces dix-sept sous, premier capital social de l'œuvre du patronage de ces pauvres filles libérées, souvent plus à plaindre que coupables!

Tous ceux qui ont visité la belle ferme de la Grande-Mare, peuvent dire que, sous le rapport de la tenue et de l'exploitation, elle ne laisse rien à désirer. Les bâtiments nouveaux qui ont successivement remplacé ceux qui tombaient en ruine, sont des plus simples et parfaitement disposés. Toutes ces réparations faites par annuité ont été très sagement dirigées et avant de rien commencer, l'abbé fermier, au lieu d'écouter les théoriciens, ne manquait jamais, dans ses courses, de voir lui-même les améliorations dont on l'avait entretenu, et s'il adoptait quelque innovation, c'est que l'expérience lui en avait démontré l'utilité. Dans son exploitation, tout était simple, et si les écuries qui abritent les chevaux et les étables qui renferment son charmant troupeau de vaches bretonnes, n'ont pas été construites

avec un luxe inutile, elles sont saines et parfaitement aménagées.

Quant à ses cultures, elles étaient entendues de manière à pouvoir, à chaque saison, fournir les gros légumes et les produits indispensables à la nourriture du bétail. Suivant la coutume du pays, il avait conservé de loin en loin assez de pommiers pour permettre, dans les bonnes années, de faire une provision de cidre pour l'année suivante.

Ainsi, non seulement la ferme peut actuellement avec ses produits suffire presque entièrement à la nourriture de près de 300 personnes, mais son beurre et son lait, justement renommés, trouvent un débouché assuré sur le marché de Rouen ; et, fait curieux sur lequel nous aurons à revenir, ce sont les pensionnaires qui vont elles-mêmes à la ville livrer ces denrées.

En agriculture, les bras devenant chaque jour de plus en plus rares et la main-d'œuvre de plus en plus chère, on se demandera comment l'abbé Podevin était parvenu à réunir, sans obérer son œuvre, assez de forces pour exploiter, outre un marais considérable, un domaine de 160 hectares d'un seul tenant, composé de bois, prairies et terres labourables. Son procédé fut des plus simples : il choisit, parmi ses pensionnaires, celles qui étaient de la campagne et suivant leur âge et leurs forces ; il les mit aux travaux de la ferme et du marais. De cette manière il arriva, non seulement, à pouvoir exclure de sa maison *tout homme*, mais il forma une école d'excellentes jardinières et filles de ferme si bien instruites, qu'il ne pouvait suffire aux demandes qui lui arrivaient de tous côtés.

Le reproche qui a été trop souvent adressé d'une manière générale aux colonies agricoles par des personnes qui ne les avaient jamais visitées et parfois aussi avec beaucoup de raison à quelques-unes par celles qui les avaient étudiées avec soin, c'est qu'il y a des établissements dans lesquels on n'a tenu aucun compte de la provenance des enfants, ni de la tendance si naturelle des citadins à retourner toujours à la ville et dans leurs familles. Au lieu de donner à chacun une instruction professionnelle qui pût lui servir soit aux champs, soit à la ville, on a fait, de la plupart, des manœuvres ignorants, et non seulement on a nui à l'avenir de beaucoup, mais on a complètement faussé une des plus belles idées modernes, celle des colonies pénitentiaires.

Ce reproche ne pouvait s'adresser à l'abbé Podevin qui avait

trop de bon sens pour commettre une pareille faute ; aussi avait-il séparé ses pensionnaires en deux camps ; aux unes étaient réservés les soins de la ferme, c'était l'école d'agriculture ; quant à celles dont les familles habitaient la ville, elles avaient une instruction professionnelle toute différente ; elles étaient lingères, couturières, blanchisseuses, repasseuses et, à leur sortie, un placement avantageux leur était assuré.

Enfin, comme dans la ville de Rouen et ses environs, il y a un grand nombre de filatures, et qu'une assez forte proportion des pensionnaires de Darnetal pouvait, comme dévideuses, gagner, plus tard, de bonnes journées, notre ingénieux collègue, toujours en quête de ce qui pouvait être utile à ses chères pupilles, avait établi, dans ces dernières années, un atelier de dévidage.

Voilà de quelle manière la colonie était installée, et, sauf les instruments aratoires qu'elle ne pouvait fabriquer, elle se suffisait si bien à elle-même, qu'elle était arrivée, non seulement à faire de magnifiques routes d'exploitation, mais que dans un incendie, ces robustes filles purent aller avec la pompe de la ferme au secours de leurs voisins.

Si, à Darnetal, on s'appliquait à donner à chaque pensionnaire une profession pouvant assurer son avenir, il ne faut pourtant pas croire que l'instruction élémentaire fut complètement négligée ; le fondateur de la colonie connaissait trop bien la nécessité de ne pas laisser ses enfants croupir dans une ignorance honteuse, et personne ne peut se faire une idée de ce qu'il y avait à faire pour dégrossir des intelligences abruties par le vice et la paresse. On avait pu arriver à faire travailler tout ce monde, mais comment faire contracter à des vagabonds l'habitude de l'étude et de la classe, c'était encore une transformation à opérer, et, cependant, malgré bien des difficultés, grâce à la patience des sœurs, les résultats obtenus ont dépassé ce que l'on pouvait espérer. Certainement il n'aurait pas fallu faire subir à ces pauvres enfants un examen un peu sévère, mais y aurait-il eu avantage à leur faire apprendre tant de choses peu utiles pour elles et trop souvent aussitôt oubliées qu'apprises ?

Dans une école de réforme, il ne suffit pas de donner à l'élève une instruction élémentaire et professionnelle ; on n'aurait rempli qu'une faible partie de sa tâche et on aurait manqué à tous ses devoirs si on négligeait de s'occuper de la partie morale de son éducation et de son instruction religieuse ; ces deux points

essentiels sans lesquels il ne peut y avoir de retour au bien et de conversion durable. Sous ce rapport, rien n'était plus intéressant que d'entendre le bon abbé développer son système et de voir la marche qu'il suivait pour apprivoiser ces natures si diverses, sauvages ou dissimulées. Par quel procédé était-il arrivé à gagner la confiance de ces enfants, à leur faire comprendre que *chipper* même un joujou, une friandise, est une action mauvaise, défendue, que la société punit quelquefois trop sévèrement, alors qu'ils voyaient leurs parents ne vivre que du produit de leurs vols ? Comment faire connaître à des malheureuses nées et élevées au milieu du vice, qu'il existe un Dieu, témoin de toutes nos actions et de nos pensées les plus secrètes, et que lors même qu'une action criminelle échappe à la justice, il y a en nous un juge qui nous la reproche sans cesse. Chez ces enfants, le sentiment de la conscience était nul, il fallait donc le faire naître et c'est peut-être le plus grand triomphe que notre digne collègue aura obtenu, grâce à sa bonté, à sa charité et à sa franchise. La contrainte n'amenant que l'hypocrisie, jamais l'abbé Podevin ne voulut recourir à ce moyen ; sa douceur et sa persuasion suffisaient pour ramener ses enfants des sentiments honnêtes et religieux.

Le changement qui s'était opéré dans ces filles, dont l'état moral semblait d'abord désespéré, était tel que le Directeur de Darnetal n'hésitait pas à leur accorder, au bout d'un certain temps, sa confiance ; elles allaient à la ville vendre les produits du marais et de la ferme ; c'était là une grande récompense et en même temps un premier essai de l'existence qui les attendait au sortir du refuge ; et rarement il eut occasion de se repentir d'avoir été trompé.

Le séjour dans cette maison, loin de sembler une punition, était, pour ces enfants, un lieu d'affection ; aussi les évasions étaient-elles excessivement rares, — où aller, où être mieux ? aussi ces pauvres évadées se hâtaient-elles de rentrer, au plus vite, au giron paternel.

L'excellente tenue du refuge de Darnetal et les bons résultats obtenus par l'abbé Podevin furent souvent cités comme un modèle ; aussi notre collègue recevait-il de nombreux visiteurs ; mais ces audiences ne lui faisaient pas perdre une minute, c'était en marchant et en vous montrant et en inspectant chaque partie de l'établissement qu'il expliquait ses procédés, sa con-

duite. Tout cela était exposé avec une chaleur, une franchise, une bonhomie qui gagnaient le visiteur. En le quittant on se sentait possédé de son esprit de charité, on était devenu son disciple.

Les succès inespérés obtenus par notre collègue avaient tellement frappé l'administration, que, dans le courant de l'année 1881, le ministre n'hésita pas à lui confier vingt filles, véritables démons, détenues au quartier correctionnel de Nevers. C'était là une tâche difficile, mais il ne recula pas ; il y avait du bien à faire et il accepta sans hésiter cette nouvelle mission. Pour la première fois, cet homme si bon fut témoin d'une révolte et il lui fallut sévir contre les plus rebelles. Mais une moitié s'était déjà adoucie et nul doute que si la mort ne l'eût enlevé à son cher troupeau, il n'eût encore fait une de ces cures inespérées dont il possédait le secret.

Malgré ses éminents services, l'abbé Podevin ne fut pas décoré ; il ne restait, paraît-il, pas de croix, pour cet homme qui avait dépeuplé les prisons en ramenant au bien tant de jeunes filles égarées. Mais si les honneurs ne vinrent pas trouver cet apôtre de la charité, qui avait sauvé tant de malheureuses de la perdition, il se passa, lors de ses funérailles, un de ces spectacles touchants, bien autrement imposants que tous ces cortèges officiels oubliés par les oisifs aussitôt que le défilé est terminé.

Derrière le char funèbre, suivaient ses trois cents filles d'adoption ; quels sentiments pouvaient se passer dans ces cœurs brisés par cette perte irréparable ? Pour nous, nous avons la conviction qu'au moment de cette cruelle séparation, plus d'une a fait, devant Dieu, le serment de ne plus s'écarter de cette voie du devoir que le bon abbé leur avait appris à aimer.

Mais ce qu'il y eut encore de plus touchant dans cette cérémonie et qui doit rassurer ceux qui douteraient de la possibilité de la régénération de l'enfance délaissée, ce fut de voir, au milieu de cette foule attristée, de jeunes mères, anciennes élèves de Darnetal, accourues de Paris avec leurs enfants, pour donner un dernier témoignage de reconnaissance à la mémoire de leur sauveur.

Lorsque la charité et la persévérance d'un homme peuvent produire de tels fruits, il faut, au lieu de désespérer de l'avenir,

retrouver de nouvelles forces en cherchant à suivre son exemple (1).

D^r MARJOLIN.

M. LE DOCTEUR WICHERN

M. le docteur Wichern, cet émule de M. de Metz, est mort le 7 avril dernier au Rauhe Haus, près de Hambourg, à l'âge de 73 ans.

Les deux fondations principales auxquelles son nom reste associé sont le *Rauhe Haus* et la *Mission intérieure*.

La première est cette institution qui fut à la fois un établissement d'éducation et de réformation pour la jeunesse et une grande école modèle où, sous la direction et par les leçons de M. Wichern, se sont formées ces légions d'ouvriers connus sous le nom de frères de Rauhe Haus qui, comme surveillants des prisons, directeurs des orphelinats, chefs des « auberges chrétiennes », évangélistes des disséminés, brancardiers, infirmiers en temps de guerre, etc., ont servi et servent encore dans toutes les branches de l'œuvre de la Mission intérieure.

La seconde fondation de Wichern fut la *Mission intérieure* elle-même. Placé par sa position et la largeur de ses vues en dehors et au-dessus des partis ecclésiastiques, Wichern conçut et réalisa, dans une grande mesure, la pensée de réunir, sous ce nom, toutes les forces vives du Christianisme pour la sainte lutte contre l'incrédulité et le mal sous toutes ses formes.

Grande était l'émotion de l'Allemagne et du monde chrétien quand les Congrès de la Mission intérieure retentissaient de sa puissante parole. Wichern n'était pas seulement un grand cœur et un orateur de haut vol, il était aussi un organisateur et un homme pratique au plus haut degré. Grâce à ces dons réunis, grâce surtout à une vue claire des maux terribles dont souffre la société, unie à un joyeux optimisme chrétien, à la foi inébranlable en la puissance de l'Évangile pour vaincre le mal, Wichern a pu faire les choses admirables qui le placent parmi les grands chrétiens et parmi les bienfaiteurs de l'Allemagne.

(1) *Le Nouvelliste de Rouen* du 17 janvier a publié un excellent article sur l'œuvre de l'abbé Podevin. Cet article, extrait de *la Tribune* de New-York, est de M. Albert Rhodes, consul général des États-Unis à Rouen.

L'abbé Podevin, mort à Rouen le 15 janvier 1882, était âgé de 69 ans.

Ses fils, héritiers de sa pensée et de son esprit, continuent son œuvre avec moins d'éclat peut-être, mais avec autant de fidélité et de dévouement.

(*Journal d'Éducation correctionnelle.*)

M. LE DOCTEUR DOCHOW

Au mois de novembre dernier, nous annoncions, dans le Bulletin, l'apparition en Allemagne d'une revue nouvelle, la *Revue générale de la science du droit pénal*. Cette publication est certainement appelée à prendre un rang très distingué parmi les publications juridiques analogues. Comme elle doit être en partie consacrée à l'étude des questions pénitentiaires, l'un de ses fondateurs, en nous en adressant le premier numéro, nous demandait d'être admis au nombre des membres de la Société générale des Prisons. C'était M. le docteur Adolphe Dochow. Appelé, jeune encore, parmi les professeurs de l'Université de Halle, M. Dochow n'avait pas tardé à s'y faire remarquer par l'étendue de son savoir et l'urbanité de son caractère. La mort vient de briser sa carrière en l'enlevant à l'affection des siens, en détruisant toutes les espérances qu'il avait fait naître. Il était à peine âgé de 37 ans. Nous perdons en lui certainement un utile et dévoué collaborateur et nous devons exprimer ici les regrets que nous inspire sa fin si douloureuse et si prématurée.

M. LE PASTEUR BOST

Le nom du pasteur John Bost est connu en Europe et en Amérique, comme celui d'un philanthrope chrétien doué d'une rare persévérance et d'un zèle évangélique infatigable pour le soulagement de toutes les infortunes morales et physiques qui affligent notre humanité. Il a peu écrit, mais il a agi beaucoup. Nous n'avons de lui que les comptes rendus pleins de charme et d'une chaleur entraînant qu'il publiait chaque année, mais les nombreux asiles qu'il a fondés restent comme un fruit de son activité extraordinaire. Aussi est-il du nombre de ces hommes privilégiés dont l'œuvre féconde leur survit.

Le seul moyen de faire connaître cet homme de bien aux membres de la *Société générale des Prisons*, dont il fut l'un des premiers adhérents, est de raconter, en quelques mots rapides

ce qu'il a fait : l'histoire des institutions charitables qu'il a fondées est le meilleur éloge que nous puissions faire de lui.

La première en date, est la *Famille évangélique* ; elle avait pour objet l'enfance abandonnée et malheureuse. C'est en 1846 que John Bost jetait les fondements de cet asile qui s'ouvrit deux ans après. L'établissement situé sur un plateau dominant le pittoresque panorama de la Dordogne, non loin de Bergerac, est destiné à recevoir des orphelines de tout âge, exposées, dès leur plus tendre enfance, aux dangers de la corruption. Ces jeunes filles y reçoivent une bonne instruction primaire, en même temps qu'elles apprennent la couture et les soins du ménage. Elles sont ensuite placées comme domestiques dans des familles recommandables. La maison en contient de 90 à 100.

Jusque-là M. Bost n'avait fait que marcher dans la voie déjà ouverte par tant de personnes charitables qui se sont vouées à l'éducation de l'enfance malheureuse.

Mais, une fois entré dans cette voie, il ne devait plus s'arrêter. Après le soulagement des misères morales, vint celui des misères physiques de toute nature. A côté de la *Famille évangélique* il fonda un second asile, en 1855, pour les jeunes filles infirmes, aveugles, incurables et idiots. Il appela cet asile *Bethesda*, d'un nom emprunté à la Bible. L'air pur, ce grand réparateur pour les natures débilitées, un travail modéré, des soins affectueux et un régime fortifiant ont opéré de vrais miracles de reconstitution physique et de développement intellectuel. Cette seconde maison contient 102 pensionnaires.

C'était bien pour les filles. Mais les garçons ? M. Bost ne ferait-il rien pour eux ? C'est ici que nous assistons aux entraînements de la charité de ces hommes hors ligne, et de cet excellent chrétien, car c'était dans la foi évangélique qu'il puisait toutes les ardeurs de son zèle.

Pour le pasteur Bost, la réponse ne pouvait être douteuse. Il fonda, en 1858, son troisième asile, sous le nom de *Siloé*, à quelques kilomètres de là, au milieu de la campagne. L'établissement entouré d'un jardin et d'une prairie bordée par un cours d'eau ombragé d'arbres touffus offre un aspect charmant : il abrite les mêmes infortunes que celui des filles. Les mêmes soins, le même régime, le travail des champs, ont été pour les jeunes aveugles incurables, infirmes et idiots, dans ce séjour réparateur,

un même moyen de soulagement à leur souffrance. Cette troisième maison contient 90 pensionnaires.

John Bost ne devait pas s'arrêter là. En dressant la liste de ces misères physiques si grandes et presque sans espoir, le pasteur Bost s'aperçut qu'il en était une qui n'y avait pas trouvé place. C'était l'épilepsie, cette maladie terrible contre laquelle la science est impuissante. Les malheureux épileptiques n'avaient pu être admis dans ces asiles, en raison du trouble que leur maladie aurait apporté parmi les autres pensionnaires : ne pourrait-il rien pour eux ?

On devine que, pour cet homme de foi, la question ainsi posée était déjà résolue.

Il ouvrit successivement deux asiles nouveaux : un pour les filles en 1862, et un pour les garçons en 1863. Il appela celui des filles : *Ebenezer* (la pierre du secours), et celui des garçons : *Bethel* (la maison de Dieu), encore deux noms bibliques qui rappellent à quelle source le pasteur puisait sa confiance et ses généreuses inspirations. Celui des filles était situé sur le plateau à côté de l'asile des aveugles et des infirmes. Celui des garçons dans la plaine non loin de *Siloé*.

Les jeunes filles, dans leurs moments de calme, se livrent à des travaux de couture ou assistent à l'école, les jeunes garçons font de la vannerie et ont aussi leurs heures de classe. La promenade, le grand air ont amené une amélioration inattendue dans l'état de plusieurs de ces pauvres malades. Les deux maisons contiennent ensemble 80 pensionnaires.

Une pratique attentive apprit bientôt à M. Bost que, si l'épilepsie et l'idiotisme peuvent être atténués par des soins intelligents et affectueux, il est des cas désespérés qui conduisent à l'hébètement et à la folie furieuse. Que faire de ces malades dangereux ? Les garder avec ceux qui sont en voie de guérison ? Impossible. Les renvoyer sans pitié ? Plus impossible encore. C'est ainsi que M. Bost ouvrit encore pour cette double catégorie de malheureux, dont l'infortune est d'autant plus grande qu'elle est sans espoir, deux autres maisons. Il les appela de deux noms significatifs : Il nomma celle des filles : *La Miséricorde*, fondée en 1873, et celle des garçons : *La Compassion*, fondée en 1880. Noms touchants ! qui nous disent si bien quelle a été l'émotion profonde de cet homme compatissant à la vue de l'infortune humaine ! Ces deux maisons, installées comme les premières au milieu de la

verdure et des fleurs, permirent de traiter à part et d'adoucir encore, dans une certaine mesure, les souffrances de ces malheureux.

Pendant que M. Bost était entraîné par cette logique de l'amour infatigable qui dévorait son âme, et qu'il s'évertuait à soulager ces grandes misères physiques, il n'oublia pas un seul instant les misères morales qui avaient été l'objet des premiers actes de sa charité. La série de ses asiles n'aurait pas été complète, s'il n'avait ménagé un abri à une autre catégorie de personnes malheureuses, celles qui souffrent de l'isolement et de la pauvreté après une vie de dévouement et de labeur.

C'est ainsi qu'il fut amené à fonder deux autres maisons : la première pour les institutrices pauvres et isolées et la deuxième pour les servantes et les veuves sans famille. Il appela l'asile des institutrices fondé en 1875 : *Le Repos*, et celui des servantes fondé en 1878 : *La Retraite*.

Ces neuf asiles comprenaient, au mois d'avril 1881, date du dernier compte rendu de l'œuvre, 392 pensionnaires avec un personnel de 57 employés, en tout 449 personnes pour lesquelles il avait été dépensé, pendant l'année, 250,000 francs, dont 25,000 francs pour achat de blé.

Ce qu'une telle réunion d'œuvres charitables représente de travail, de lettres à écrire, d'appels à adresser, de discours, de conférences, de voyages et d'efforts constants est facile à deviner ! Aussi le pasteur Bost s'est-il rapidement usé dans ce travail incessant, vraiment immense pour un seul homme. Né en 1817, en Suisse, d'une famille de réfugiés protestants français du Dauphiné, il est mort le 1^{er} novembre 1881 à Paris, âgé de 63 ans.

Son œuvre n'est pas restée ignorée. Les asiles de La force ont attiré l'attention du public et des philanthropes, en même temps que celle de l'autorité. En 1866, une première distinction venait trouver M. Bost au milieu de ses asiles : sur la proposition du sous-préfet de Bergerac, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur ; en 1877, les asiles étaient reconnus comme établissements d'utilité publique, et, en 1881, l'Académie décernait à leur fondateur le prix Montyon.

L'œuvre de John Bost vivra après lui. Vers la fin de 1881, et comme s'il eut pressenti qu'il allait manquer à ses nombreux protégés, il fit, par un acte public, cession de ses droits de propriété sur les asiles de La force, à un Conseil d'administration,

qui a pris la direction de cette belle œuvre dont il avait doté le protestantisme français, en laissant à ses coreligionnaires et à tous les hommes de cœur un bel exemple à imiter.

E. ROBIN, pasteur.

V

Informations diverses.

— Nous avons annoncé (Bulletin, année 1881, p. 127), que le Congrès international pénitentiaire se réunirait à Rome, en 1883 ; nous avons publié le programme de cette troisième session, arrêté par la Commission internationale, lors de la réunion qu'elle tint à Paris, au mois de novembre 1880. Il avait été dit que la Commission internationale enverrait, sur chacune des questions inscrites dans ce programme, un questionnaire qui déterminerait les points sur lesquels devraient plus particulièrement porter les recherches et les études préparatoires des personnes appelées à participer à la future session du Congrès. La Commission s'est bornée à distribuer les procès-verbaux des séances qu'elle a tenues à Paris ; mais, depuis cette publication faite au mois de février 1881, c'est-à-dire depuis un an, elle n'a pas donné signe de vie. Il serait pourtant intéressant de savoir si l'entente qui paraissait régner entre les divers gouvernements représentés à la réunion de Paris et dont les délégués composaient à eux seuls la Commission internationale, persiste encore ; si la Commission fonctionne régulièrement ou si des obstacles inattendus retardent ou empêchent ses travaux ; s'il faut enfin toujours compter sur la session du Congrès annoncée pour 1883. Dans le cas où cette session devrait, en effet, avoir lieu, on ne saurait tarder plus longtemps à commencer l'étude de son programme.

— Avec la bienveillance qu'il n'a jamais cessé de témoigner à la Société générale des Prisons, l'honorable M. Charles Lucas a consenti, cette année encore, à présenter, à l'Académie des Sciences morales et politiques, le volume du *Bulletin* pour 1880. A cette occasion, il a fait sur les travaux de notre Société, un rapport verbal que nous publierons

aussitôt que nous en aurons le texte qui doit être inséré dans le compte rendu de la séance de l'Académie du 14 janvier 1882.

— L'assemblée annuelle de la Société Suisse pour la réforme pénitentiaire a eu lieu les 3 et 4 octobre dernier, à Frauenfeld; 50 membres venus des 12 cantons y assistaient. L'assemblée a pris les décisions suivantes: 1^o l'unification du droit pénal paraît désirable et il est nécessaire d'y préparer les esprits; 2^o en conséquence il est utile d'entrer en relation avec la Société suisse des Juristes, et d'ouvrir avec son appui un concours pour un projet de Code pénal fédéral; 3^o il est opportun d'inviter le Conseil fédéral à présenter, à bref délai, aux Chambres un rapport sur la création d'un établissement pénal destiné aux délinquants dangereux. L'assemblée s'est également occupée de la libération conditionnelle et du patronage.

— RIVISTA CARCERARIA. — *Sommaire des nos 10 et 11, 1881.*
— Les délits, par le professeur G. TAMMEO. — Sur les conditions sanitaires des prisonniers en Italie; note du D^r ENRICO RASERI. — Actes parlementaires: Etat de première prévision de la dépense pour 1882 touchant l'administration des prisons (Extraits); — Modifications à l'état de première prévision; — Rapport de l'honorable M. Rensis sur ce budget (partie relative aux Prisons). — Les Communards français à la Nouvelle-Zélande, par G. G. — Exposition industrielle de Milan: ouvrages et produits réunis dans le pavillon de l'administration pénitentiaire; — Prix obtenus; Ventes faites; — Prix obtenus par les institutions de bienfaisance et de prévoyance. — Types de prisonniers fous. — Mesures les plus importantes de police prises pendant le premier semestre 1881. — Variétés: Patronage des enfants à Bologne; — les délinquants d'occasion; — les maisons de force, les bagnes et colonies agricoles; la détention nocturne par Frederio PIROTTI; — Sur la statistique sanitaire des prisons, par le D^r LAMBROSO; — Section des aliénés annexée au pénitencier de Waldheim; — A propos des mineurs. par M. G. BENELLI; — Institution Coletti à Venise; — Notice nécrologique, Guillaume Ferrari.

SÉANCE

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

DU MARDI 14 FÉVRIER 1882

Présidence de M. BÉRENGER, sénateur, *Président.*

Sommaire. — Allocution de M. le Président. — Livres offerts. — Rapport du Conseil de Direction sur les comptes de l'année 1881 et Projet de Budget pour l'année 1882: M. Joret-Desclosières. — Examen du Projet de loi présenté par le Gouvernement sur la Protection de l'Enfance: MM. le pasteur Robin, Th. Roussel, Brueyre, Fernand Desportes, G. Bonjean. — Annexe: contre-projet présenté par M. Fernand Desportes.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, vous avez bien voulu me désigner pour succéder, dans la présidence de notre Société, aux deux hommes éminents dont les noms respectés ont fondé son autorité et sa prospérité.

Je vous en exprime toute ma gratitude.

Mais la reconnaissance que m'inspire l'unanimité si flatteuse de votre choix, ne saurait me dissimuler le grave péril qui accompagne pour moi cet honneur.

J'ai besoin de me représenter tout ce que votre confiance ajoute à mes forces, tout le concours qu'elle me permet d'espérer de votre part et l'appui que je suis assuré de trouver dans les collègues éclairés dont vous avez sagement entouré la présidence, pour n'en pas sentir trop lourdement le fardeau.

J'ai d'ailleurs la pensée que, sortis aujourd'hui des écueils de la mise à flot, nous avons heureusement franchi les difficultés